



**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2025**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à l'Édifice Claude-Béchar, 235, rue Rochette, à Saint-Pascal, le 20 août 2025 à 19 h, à laquelle assemblée sont présents :

Monsieur Gilles DesRosiers, président, maire et représentant pour Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Raymond Malo, conseiller municipal et représentant pour Kamouraska
Monsieur Rémi Faucher, conseiller municipal et représentant pour Rivière-Ouelle
Monsieur Benoit St-Jean, conseiller municipal et représentant pour Saint-André-de-Kamouraska
Monsieur Gilles Plourde, maire et représentant pour Saint-Bruno-de-Kamouraska
Monsieur Charles Montamat, conseiller municipal et représentant pour Saint-Joseph-de-Kamouraska
Madame Chantal Boily, conseillère municipale et représentante pour Saint-Pacôme
Madame Carole Lévesque, conseillère municipale et représentante pour Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Madame Annie Levasseur, mairesse et représentante pour Sainte-Hélène-de-Kamouraska
Monsieur Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska et substitut pour la MRC de Kamouraska
Monsieur Rémi Pelletier, conseiller municipal et substitut pour la Ville de Saint-Pascal
Monsieur Frédéric Lizotte, maire et représentant pour Saint-Philippe-de-Néri

Tous membres du conseil d'administration et formant quorum.

Sont également présents :

Monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier
Madame Noelle Charpentier, adjointe à la direction

Dans le but d'alléger le texte, la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska** sera ci-après appelée « **La Régie** ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration présents. L'assemblée est ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Il propose la modification du point 11 pour inclure tous les camions subséquents.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

65.08.25

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous, avec la modification proposée :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 juillet 2025
4. Approbation – Salaires, incompressibles et comptes à payer de juillet 2025
5. Rapport budgétaire au 31 juillet 2025
6. Nominations au conseil d'administration
7. Approvisionnement en diesel – attribution de contrat (RIGMRK-2025-01)
8. Nomination d'un responsable des services électroniques (RSÉ)
9. Ouverture de marge de crédit – Desjardins
10. Modification des signataires – Desjardins
11. Lettrage des camions de la Régie

7. APPROVISIONNEMENT EN DIÉSEL – ATTRIBUTION DE CONTRAT (RIGMRK-2025-01)

Ce point a été reporté à la séance extraordinaire du 4 septembre 2025.

8. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (RSÉ)

AJOUT

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (NEQ 8867746750, n° d'identification 1218978335) désire mettre à jour ses renseignements de gestion auprès de Revenu Québec – Mon dossier pour les entreprises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Faucher et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

69.08.25

QUE monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprise;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprise, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

9. OUVERTURE DE MARGE DE CRÉDIT – DESJARDINS

Le conseil demande que le taux soit remplacé, dans la première partie de la phrase par le terme « préférentiel », puis que soit ajouté à la fin de la phrase que le taux actuel au 31 juillet est de 4,95 %

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska désire rembourser aux municipalités concernées leur quote-part de sortie tout en s'assurant un fonds de roulement pour ses activités en attendant le remboursement de ses dépenses de collectes et transport admissibles par Éco Entreprises Québec,

Il est proposé par madame Annie Levasseur et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

70.08.25

QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska demande à la caisse Desjardins de l'Anse de la Pocatière l'émission d'une marge de crédit d'exploitation au montant autorisé de 500 000 \$ au taux préférentiel + 0 % (taux actuellement en vigueur : 4,95 %, au 30 juillet 2025), sans frais d'ouverture de dossier.

D'AUTORISER monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier de la Régie, et monsieur Gilles DesRosiers, président du conseil d'administration, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

10. MODIFICATION DES SIGNATAIRES - DESJARDINS

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska désire mettre à jour ses renseignements de gestion auprès de Desjardins;

Il est proposé par madame Chantal Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

71.08.25

QUE monsieur Anthony Masson, directeur général et greffier-trésorier, monsieur Gilles Des Rosiers, président du conseil d'administration et monsieur Rémi Faucher, vice-

CONSIDÉRANT QUE la Régie a aussi besoin d'un employé surnuméraire pour la collecte des encombrants de l'automne 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

72.08.25

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche d'un chauffeur sur appel ainsi que du surnuméraire Jérôme Pelletier.

14. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

M. Anthony Masson présente son rapport à titre de directeur général de la Régie, couvrant la période du 17 juillet 2025 à ce jour. Une copie de ce rapport sera déposée au Livre des procès-verbaux de la Régie.

15. SUIVI DES TRAVAUX DES COMITÉS

Il n'y a pas eu de rencontre des comités. Le directeur général enverra un courriel d'invitation aux membres du comité communication pour organiser une rencontre.

16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu le 17 septembre 2025, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal.

17. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme il n'y a personne dans l'assemblée, aucune question n'est posée.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents

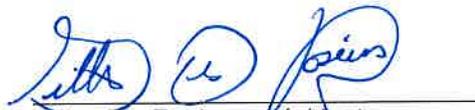
73.08.25

DE LEVER l'assemblée à 20 h 35


Gilles DesRosiers
Président


Anthony Masson
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Gilles DesRosiers, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.


Gilles DesRosiers, président